



Corrigé élaboré par Philippe MAZET © ISP 2016

Annales concours d'officier de police 2016

La culture est-elle l'affaire de l'Etat ?

La représentation par Hyacinthe Rigaud du Roi Louis XIV bien connue qui se trouve au Château de Versailles en fait le protecteur des arts et des lettres. Le roi est ainsi souverain car il incarne une forme d'unité culturelle du royaume et le meilleur vecteur de sa transmission. En ce sens, incarner l'Etat implique d'assumer une politique culturelle, dont l'acceptation immédiate rappelle l'étymologie agraire du terme culture.

Cette vision semble, à maints égards, spécifique à la France. En effet, si certains Etats ou collectivités peuvent s'avérer actifs dans l'organisation des activités culturelles, à l'instar de la Mairie de Londres qui est à l'origine du Festival de musique classique les BBC Proms chaque été, il semble que le lien entre Etat et culture est clairement posé en France où les politiques culturelles et la défense d'une certaine conception que d'aucuns désignent comme une exception à part entière est un principe politique, non seulement à l'échelle nationale, mais également au niveau international.

En outre, si la conception aristocratique de la culture – telle qu'elle semble se donner à lire, par exemple, dans le portrait de Rigaud – semble surannée. Le problème de savoir si la culture est une affaire de pouvoir se pose avec plus d'acuité dans une société démocratique dont le principe, comme le rappelait Tocqueville, dans l'introduction de son ouvrage l'Ancien régime et la révolution, demeure l'égalité. Ce lien entre pouvoir et culture a-t-il évolué tandis que la nature du régime devenait proprement démocratique ?

En effet, il semble que la culture soit bel et bien une affaire d'Etat pour le meilleur comme pour le pire (I). Néanmoins, les modèles culturels, établis dans nos sociétés démocratiques sur la longue durée, semblent aujourd'hui devoir évoluer (II).

I. La culture : une affaire et un moyen de l'Etat, pour le meilleur comme pour le pire

IA. La culture, le fondement de la communauté politique :

Quelles que puissent être les conceptions de l'Etat, comme l'a souligné notamment Ernest Renan dans Qu'est-ce qu'une nation, la culture est évoquée comme l'un de ses principaux fondements,

sinon le plus important, de la cohésion nationale. La culture fournit ainsi l'élément central de cette identité et ce, sur la longue durée. En effet, le mot culture, quant à lui, avait déjà une longue histoire derrière lui. Il apparaît au XVI^{ème} Siècle pour qualifier la pratique du paysan ou du jardinier qui cultive son champ. Au XVIII^{ème} siècle, il acquiert un sens figuré : on peut désormais « cultiver » les lettres, les arts ou les sciences. La culture désigne alors exclusivement la démarche de celui qui acquiert des connaissances livresques, qui s'élève dans les progrès de l'esprit. Il n'est pas question alors de « culture populaire », ni même de « culture française » : on lui préfère, en France, le mot « civilisation », indiquant l'idée d'un processus universel tourné vers l'avenir, et non le rappel d'une tradition ou la célébration d'un héritage.

Cependant, la notion de culture particulière à un groupe humain est d'origine allemande. La Kultur naît de l'idée, affirmée en 1774 par le philosophe Johann G. Herder, que chaque peuple possède un *Volksggeist* (génie populaire), une inspiration qui lui est propre. Dans le cas allemand, ce « génie » est incarné par la *Kultur* folklorique, littéraire et artistique des classes populaires et bourgeoises, opposées aux sciences et aux philosophies cosmopolites prisées par l'aristocratie. Ainsi, la *Kultur* allemande inaugure un nouvel usage du terme, qui désigne avant tout les oeuvres de l'esprit, la langue, la religion et la morale (par opposition à la technique) qui constituent le bien particulier d'un peuple et le différencient des autres.

Cette historicité de la culture, qui s'incarne dans un peuple spécifique, est quelque peu distincte d'une conception plus universalisante de la culture que défendent les philosophes des Lumières et qui transparaît dans le préambule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. De la sorte, la culture est structurante dans l'affirmation du processus national tout au long du XIX^{ème} Siècle et des auteurs comme Ernest Lavisse souligneront le rôle à la fois de diffuseur de la culture, qui incombe à l'organisation administrative qu'est l'Etat dans la France héritière de la Révolution française, et à la puissance française dont le rôle est d'assurer la diffusion des lumières de la raison et des idées de liberté et d'égalité qui en fournissent l'expression, au-delà de nos frontières nationales. Ainsi, comme le souligne Anne-Marie Thiesse, dans son ouvrage La création des identités nationales. Europe, XVIII-XX^{èmes} siècles, les nations européennes sont le fruit d'une construction historique. Les intellectuels en ont forgé les symboles, les héros et les événements. Les romans historiques, les monuments publics, les expositions universelles, les musées et l'enseignement en ont assuré la propagation. Le passage de l'Europe des princes à l'Europe des nations a été aussi préparé puis accompagné par une grande révolution idéologique et culturelle, à travers laquelle les nations ont été constituées comme êtres collectifs et acteurs politiques. Les nations ne se sont pas « réveillées » au siècle dernier pour s'affranchir de la tyrannie : elles n'existaient pas auparavant.

Cette conception du lien intrinsèque entre culture et Etat se retrouve dans la France de l'Après Seconde guerre mondiale, où la démocratisation de la culture est l'un des fondements de la France nouvelle que le Conseil National de la Résistance entend assurer. Ainsi, en 1959 est créé un ministère des Affaires culturelles qui, sous l'égide d'André Malraux, aura pour mission de « rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ». Cette volonté de démocratisation culturelle s'accompagne d'une philosophie de l'action qui veut que ce ne soit pas par l'éducation, mais par la confrontation directe avec l'œuvre vivante que se fait la rencontre avec l'art. Rencontre qui, selon André Malraux, doit avoir l'effet d'une révélation. C'est également l'époque où se développe une réflexion sur les mutations du temps libre, alors en constante augmentation, qui offrait la possibilité aux individus de se réaliser, notamment à travers

des activités culturelles.

IB. La culture comme moyen de pouvoir :

La culture est ainsi un moyen de prolonger l'éducation, en convoquant l'art, sous toutes ses formes, pour renforcer le lien social. Cette démarche est, d'une certaine manière, la vérification du bien-fondé de l'adage kantien d'assurer la diffusion de l'universalité éprouvée par le sentiment du beau conformément aux enseignements de la troisième critique dite de la Faculté de juger. Cette démarche implique ainsi le recours à l'Etat comme mécène désintéressé de la création culturelle et monumentale, ce qui, du reste, n'est pas nouveau. On se rappelle, à ce titre, la réflexion de Jean Cocteau sur Versailles, demeure non pas construite pour le plaisir d'un seul roi, mais comme trésor de la Nation toute entière devant l'histoire. Cette dimension de témoignage, mais aussi de transmission aux générations suivantes se retrouve dans la politique des grands travaux conduite par l'ensemble des Présidents de la République, qui manifestaient leur relation privilégiée à la culture, qu'étaient MM. Charles de Gaulle, Georges Pompidou et François Mitterrand. Incarnation d'une forme se présentant comme désintéressée du rapport à la culture, dont il fallait favoriser également l'innovation, à l'instar de la création du Centre Beaubourg décidée en 1971, la politique culturelle se veut également un vecteur de l'influence internationale de la France – terre des arts et de l'innovation – tout autant qu'un facteur du renforcement de la cohésion nationale.

Une telle conception officielle d'une culture d'Etat n'est pas sans risque, tant l'art et les créations culturelles peuvent devenir outils de propagande et recevoir une finalité bien distincte de la gratuité initialement alléguée. En effet, le IIIe Reich fut sans doute l'un des régimes où la propagande exerça la plus forte emprise sur la société allemande. Le ministre chargé de la penser et de l'appliquer dans tous les aspects de la vie quotidienne, Joseph Goebbels, en fit une entreprise inédite par son ambition totalitaire. Pour autant, l'idéal de la propagande n'est pas d'être omniprésente et par trop massive, faute de quoi elle manque son but. « *Dès qu'une propagande est consciente, elle devient inefficace* », disait en ce sens J. Goebbels qui n'hésitait d'ailleurs pas à sortir son pistolet pour indiquer le sort qu'il entendait réserver aux formes culturelles dissidentes du régime.

Cependant, force est de constater que la culture officielle, dans le cas même de régimes totalitaires comme l'Allemagne hitlérienne, a pu susciter des dissidences. En effet, comme l'a montré Vincent Platini dans son ouvrage Lire, s'évader, résister : essai sur la culture de masse sous le IIIème Reich, la culture populaire allemande de l'époque s'est efforcée de contourner l'obstacle et de se glisser dans les failles de l'édifice. Le cinéma, la littérature populaire, le roman policier en particulier, même soumis au contrôle d'une administration aux effectifs pléthoriques, ont pu être le lieu d'une critique discrète et d'un ferment de dissidence. C'est par allusions, silences, aposiopèses et autres contournements que s'est manifesté l'écart au discours imposé. L'art officiel conduisant à la lassitude à force de répétition, les « *contrebandiers de la culture de masse* » se frayèrent un chemin dans la masse de la production, rusant en permanence face à la terreur et à la censure. Ainsi, le divertissement populaire a pu garder un degré de liberté durant toute la durée du régime et même pendant la guerre.

En outre, cette désaffection des populations vis-à-vis d'une politique culturelle trop élitiste se constate également dans les régimes démocratiques. Vers la fin des années 60, des enquêtes sociologiques ont en effet apporté un démenti empirique aux croyances en la toute-puissance de l'art et de la culture. Dans L'Amour de l'art, Pierre Bourdieu et Alain Darbel ont montré que les

différentes classes sociales n'avaient pas la même probabilité d'aller au musée, probabilité qui augmentait au fur et à mesure que l'on s'élevait dans la hiérarchie sociale. Au-delà des obstacles financiers, cette inégalité est aussi une question de compétence, celle nécessaire pour comprendre l'œuvre et déchiffrer son sens, qui s'acquiert notamment par l'éducation et le milieu familial, ce qui avantage ceux qui ont été précocement habitués à fréquenter les lieux culturels. Dans La distinction, P. Bourdieu systématisera ce constat, en postulant une stricte correspondance entre position sociale des individus et statut des œuvres et produits culturels consommés. Il distingue notamment trois formes de cultures, hiérarchisées, avec pour chacune un public correspondant. Au « sommet », la culture légitime - soit les pratiques considérées comme les plus « nobles » : musique classique, théâtre d'auteur, opéra - est essentiellement consommée par les classes dominantes. En dessous, correspondant aux classes du même nom, on trouve une culture moyenne - jazz, cinéma, poésie -, puis une culture populaire essentiellement marquée par l'exclusion. C'est ce schéma qui va dominer sans partage l'analyse des pratiques culturelles pendant plus d'une vingtaine d'années, durant lesquelles la question sociologique portant sur les pratiques culturelles des Français sera toujours suivie de près par la question politique de la démocratisation réelle de l'accès à la culture.

II. Les défis d'aujourd'hui de la culture pour les Etats démocratiques :

IIA. La mise en concurrence des modèles culturels avivée par la mondialisation :

Aujourd'hui, la notion de culture connaît un renouveau dans le discours public, comme dans les sciences sociales. L'actualité, telle que vue par les analystes politiques et les médias, attribue de plus en plus souvent des soubassements ethniques aux conflits et revendications qui éclatent dans le monde : les notions de « conflit ethnique » ou de « choc des cultures » sont devenues courantes. En conséquence, la question de la différence culturelle revêt une importance renouvelée. D'autre part, l'objectif de l'émancipation de l'individu ne mobilise plus les philosophes comme il le faisait il y a encore un demi-siècle. Des penseurs aussi écoutés que John Rawls ou Charles Taylor redonnent une importance à des formes de dépendance que l'on croyait destinées à décliner : la famille, la communauté de vie proche. L'appartenance à une communauté culturelle est de nouveau considérée comme un facteur positif de la vie sociale, avec lequel il faut compter. Dans l'univers plutôt abstrait des lois et de l'éthique moderne, la « différence culturelle » apparaît de nouveau comme une exigence avec laquelle la démocratie et les droits de l'homme doivent composer.

Peuvent être qualifiées de « culturalistes » toutes les approches qui font de la culture une entité résistante au changement et autonome dans ses déterminations et, par conséquent, indécomposable et irréductible à autre chose qu'elle-même. Le politologue Samuel Huntington en est un bon exemple : dans la lignée de Max Weber et d'Alexis de Tocqueville, il attribue à la culture chrétienne des dispositions à la démocratie qui, en retour, rendent cette dernière difficilement compatible avec les autres civilisations (confucianistes, musulmanes). Cette thèse, qui n'est pas franchement nouvelle, prend un relief particulier dans la mesure où elle s'oppose aux prédictions de modernisation du monde.

Car la question de la culture et de l'Etat, à l'échelle internationale, est celle de la diversité culturelle et de la résurgence de modèles culturels distincts de celui véhiculé par une conception unipolaire du monde. La politique culturelle de l'Etat trouve ainsi son bras armé, au niveau international, dans

l'affirmation de la francophonie et de l'exception culturelle dans les grandes enceintes internationales comme l'Organisation mondiale du commerce. Mais cette démarche est commune à l'Europe comme institution. En effet, celle-ci exerce une certaine influence sur le monde. Malgré le poids des États-Unis ou de la Chine, elle pèse sur des enjeux globaux : environnement, commerce mondial, agriculture. Tel est le constat liminaire de Zaki Laïdi dans son ouvrage La norme sans la force: l'énigme de la puissance européenne où il rappelle qu'historiquement la philosophie du projet européen repose sur le *soft power*, pour reprendre la terminologie de Joseph Nye, par opposition au *hard power*.

Plutôt que d'imposer ses vues, l'Europe privilégie une logique d'interdépendance durable. Par exemple, « *les Européens ne se voient pas comme garants ultimes de leur sécurité* », remarque Laïdi. D'où la préférence de Bruxelles pour la norme de droit et l'établissement de garanties juridiques au niveau mondial. Cette capacité à mettre en place un dispositif de normes capables d'organiser le monde est à la source de la puissance européenne. Deux logiques s'affrontent désormais : un système de gouvernance mondiale d'un côté, une certaine *Realpolitik* de l'autre, dont le nouveau concept de « *smart power* » forgé par l'Administration Obama n'est qu'une manifestation. Avec au cœur du débat, la question de la souveraineté. Les Européens ont construit un système basé sur la souveraineté partagée, concept que refusent les États-Unis. Le politiste Jeremy Rabkin critique par exemple l'institution des normes environnementales européennes en arguant du fait que les États « verts » ont entraîné les autres, sous l'influence jugée excessive des ONG environnementalistes. Pour Laïdi, les mécanismes de gouvernance mis en place par l'Europe sont préférables au souverainisme, mais il faut veiller à ce que ces bonnes intentions ne débouchent pas sur un despotisme bienveillant. L'Europe, conclut-il, doit affirmer sa préférence pour la norme, tout en évitant la constitutionnalisation de l'ordre mondial qui priverait le politique de la moindre initiative.

En ce sens, l'Europe parviendrait à réaliser le vœu, formulé tardivement il est vrai, de Maurice Schumann de remettre la culture au cœur du processus européen et ce, au détriment de la seule sphère des échanges. Fidèle en cela au vœu d'établir dans le cœur des hommes la source de la paix formulé par Paul Valéry au lendemain du premier conflit mondial, la culture apparaît ainsi comme l'un des vecteurs du dépassement du choc des civilisations, ce qui implique l'établissement de ponts entre les différentes cultures.

IIB. Continuer malgré tout faire de la culture un élément de cohésion et de réalisation individuelle :

La remise en cause du postulat de la politique culturelle et de l'Etat agissant dans un but désintéressé d'intérêt général coïncide avec l'affirmation d'une forme de démocratie culturelle. Ainsi, il faut diffuser les "grandes oeuvres " ou reconnaître comme art, c'est à dire subventionner toutes les pratiques se réclamant comme artistiques, comme les traditions populaires ou d'autres cultures plus urbaines, comme les tags ou le street art. L'Etat encourage ainsi la diversité culturelle et soutient l'affirmation de cultures diverses au sein de la culture nationale. Les approches ethnographiques ont ainsi insisté sur la relative autonomie des cultures de classes : on s'intéresse aux goûts alimentaires des ouvriers, aux vêtements des bourgeois, aux pratiques résidentielles des aristocrates, pour tenter de dégager des configurations de valeurs propres à ces catégories sociales. Enfin, la sociologie de Bourdieu, fondée sur une théorie de la domination culturelle, porte en bonne partie sur l'analyse des « habitus de classe », mais c'est désormais le rôle de l'Etat que de promouvoir

une forme de coexistence de ces cultures dont l'expression peut alors être simultanée.

Comme l'indique le sociologue Alain Touraine dans son ouvrage Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents, la démocratie culturelle consiste à reconnaître la diversité des trajectoires, des projets, des origines. C'est aussi affirmer une nécessaire solidarité en redéfinissant celle-ci comme l'ensemble des garanties institutionnelles du droit de tout un chacun à se construire comme sujet. Par sujet, il faut entendre la construction de l'individu (ou du groupe) comme acteur, par l'association de sa liberté affirmée et de son expérience vécue, assumée et réinterprétée. Le sujet s'exprime aussi par la reconnaissance mutuelle de l'autre comme sujet, c'est-à-dire comme individu cherchant, lui aussi, à se construire. Dans cette perspective, la démocratie représente l'ensemble des conditions institutionnelles qui permettent cette « politique du sujet ».

Pour être démocratique, l'égalité doit désormais signifier le droit de chacun de choisir et de gouverner sa propre existence ; le droit à l'individuation contre toutes les pressions qui s'exercent en faveur de la standardisation et de la moralisation.

La démocratie ne peut plus se réduire à un ensemble de garanties contre un pouvoir autoritaire. Après la conquête des droits civiques et la défense de la justice sociale, la démocratie doit être l'instrument de reconnaissance de l'autre et de la communication culturelle. Charles Taylor définit cette démarche de reconnaissance, autant que d'appropriation, comme une « politique de la reconnaissance ».

Aujourd'hui, les problèmes culturels s'imposent avec autant de force que les problèmes sociaux au siècle dernier. La question est désormais de savoir comment assurer le vivre ensemble, c'est-à-dire concilier concrètement les règles de la vie sociale applicables à tous et la diversité des identités culturelles. On ne peut plus établir la démocratie sur des principes transcendants, comme une conception universalisée de la raison et du progrès. Le seul principe universaliste acceptable par tous est celui qui proclame le droit de tout un chacun à combiner librement sa participation à un monde globalisé par la technique et l'économie, et les multiples facettes de son identité. Le droit consiste à créer les conditions non pas tant d'une société multiculturelle que d'une communication interculturelle, ce qui est différent. Cette démocratie culturelle ne remplace pas la démocratie sociale ni civique ou politique. La démocratie sociale ne s'est imposée que là où elle s'est combinée à une démocratie politique.

Le paradoxe est que, malgré la persistance de ces inégalités, les sociologues soulignent désormais que le monde des pratiques culturelles a connu depuis une vingtaine d'années plusieurs bouleversements, que l'enquête ministérielle ne saisit que difficilement. Le plus important d'entre eux est l'avènement de la télévision, qui a progressivement pris la première place des activités culturelles en terme de temps consacré à la regarder. Plus généralement, on a vu s'opérer un déplacement du centre de gravité des pratiques culturelles vers le pôle audiovisuel (cinéma, télévision, radios, industrie du disque...) qui tend à subvertir la hiérarchie traditionnelle de la légitimité culturelle. En musique par exemple, l'éclatement des styles musicaux (rap, rock, techno, musiques du monde), ainsi que la reconnaissance progressive du jazz, rend de plus en plus difficile leur comparaison sur l'échelle de la légitimité actuelle.

Autre changement important : la diversification de l'offre culturelle, avec la généralisation de l'informatique et de l'Internet (nouveaux supports de texte), des supports vidéo (DVD), mais aussi le

développement de la vie culturelle hors équipements (patrimoine, festivals, spectacles de rue, sons et lumières), la légitimation de modes d'expression infraculturels comme la bande dessinée. Outre ces bouleversements culturels, c'est la société dans son ensemble qui a changé depuis les travaux fondateurs de P. Bourdieu. La massification scolaire, ou encore la déstabilisation des trajectoires professionnelles et familiales (moins linéaires qu'hier), tendent, sinon à brouiller, du moins à complexifier la stricte correspondance entre pratiques culturelles et position sociale que le sociologue avait analysée. La position sociale ne semble d'ailleurs plus être la seule variable pertinente : il faut aussi s'intéresser aux différences d'âge (avec sans doute une forte spécificité contemporaine de la culture « jeune »), de sexe, aux disparités géographiques. Dans ce monde numérisé, la culture doit être accessible à tous, prescrivant comme mission à l'éducation d'apprendre à concevoir une vision du monde face à un flot informe d'informations de tous types et de partout.

Conclusion

Force est de constater que la culture est bel et bien une affaire d'Etat. Mais, comme inscription historique et expression de son temps, l'Etat culturel se doit d'évoluer pour ne perdre ni sa légitimité ni sa capacité à conduire une politique qui assure à la fois son rayonnement extérieur et sa cohésion interne. En ce sens, cette affaire de l'Etat qu'est la culture est une manière de transmettre, au-delà des évolutions qui leur sont nécessaires, les connaissances et les valeurs de partage et de soutien qui en sont à l'origine, du moins dans sa forme contemporaine.